PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Beauvais (60) – Cathédrale Saint-Pierre

ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION DES TOITURES, RESTAURATION DES VOÛTES, DEPOSE DES ETAIEMENTS DU TRANSEPT ET DE LA NEF, PROTECTION INCENDIE DES COMBLES

REGLEMENT DE CONSULTATION

N° de la consultation : DRAC-HDF-2024-0002

Procédure de passation :
Marché de travaux passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des Articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Maître d'ouvrage :
Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France
Conservation Régionale des Monuments Historiques
Site d'Amiens
5, rue Henri Daussy – CS 44407
80044 Amiens cedex 1
Téléphone : 03 22 97 33.58 ou 03 22 97 33 89

Maître d'œuvre :
REGIS MARTIN
Architecte en chef des Monuments Historiques
LE BREUIL BENOIT
27810 MARCILLY SUR EURE/ Téléphone : 02-37-43-00-30

Date et heure limites de réception des offres : le 29 novembre 2024 à 17h30

Réponse électronique obligatoire sur la Plateforme des Achats de l'Etat PLACE (www.marches-publics.gouv.fr)

C1 Données Internes

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur :

L'ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION DES TOITURES, RESTAURATION DES VOÛTES, DEPOSE DES ETAIEMENTS DU TRANSEPT ET DE LA NEF, PROTECTION INCENDIE DES COMBLES

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges joint au dossier de consultation.

Les travaux de protection incendie des combles s'inscrivent dans une opération de maîtrise d'œuvre dissociée. Pour d'évidentes raisons opérationnelles, les travaux afférents sont cependant regroupés avec les autres interventions titrées en objet en un chantier unique, et s'inscrivent dans le même phasage.

1.1. DIVISION EN TRANCHE DE L'OPERATION GENERALE

Les travaux globaux font l'objet de **quatre tranches** :

- *Une tranche ferme : Instrumentation, restauration des toitures du bras de transept sud (couvertures, charpentes et maçonneries hautes), incluant la protection incendie de cette zone*
  = **TRANCHE ACHEVEE**

- Une tranche optionnelle 1 : Restauration des voûtes et dépose des étaiements du bras de transept sud (phase 1), restauration des toitures de la nef, de la croisée et du clocheton (couverture, charpentes et maçonneries hautes), incluant la protection incendie de cette zone et le compartimentage des combles (phase 2), restauration des voûtes de la nef et de la croisée (phase 3).
  = CORRESPOND A LA TRANCHE FERME DES LOTS 08 ET 09

- Une tranche optionnelle 2 : restauration des toitures du bras de transept nord (couvertures, charpentes et maçonneries hautes), incluant la protection incendie de cette zone (phase 1), restauration des voûtes et dépose des étaiements du bras de transept nord (phase 2).
  = CORRESPOND A LA TRANCHE OPTIONNELLE 1 DES LOTS 08 ET 09

- Une tranche optionnelle 3 : dépose des étaiements et restauration des sols du collatéral nord, protection incendie de l'horloge astronomique.
  = CORRESPOND A LA TRANCHE OPTIONNELLE 2 DU LOT 09

1.2. ALLOTISSEMENT

Les marchés sont allotis de la façon suivante :

Les travaux sont décomposés en « **13 » lots isolés.**

Chaque lot ainsi identifié fait l'objet d'un marché indépendant juridiquement mais lié techniquement à la réalisation des autres marchés.

La désignation des lots est la suivante :

- ~~00 Instrumentation~~ (Lot n°13 dans PLACE, déjà attribué)
- ~~01 Surveillance du chantier~~ (lot déjà attribué)
- ~~02 Maçonnerie – Pierre de taille – Echafaudages~~ (lot déjà attribué)
- ~~03 Fourniture de tables de plomb refondues et neuves~~ (lot déjà attribué)
- ~~04 Couverture~~ (lot déjà attribué)
- ~~05 Charpente – menuiserie~~ (lot déjà attribué)
- ~~06 Sculpture sur pierre~~ (lot déjà attribué)

C1 Données Internes

- ~~07 Restauration de sculpture sur pierre~~ (lot déjà attribué)
- 08 Décors peints – dorures (objet de la présente consultation)
- 09 Vitraux – ferronnerie (objet de la présente consultation)
- ~~10 Campanaire~~ (ce lot fera l'objet d'une consultation ultérieure)
- ~~11 Électricité – SSI – Parafoudre~~ (lot déjà attribué)
- ~~12 Brouillard d'eau~~ (lot déjà attribué)

1.3. DEMARRAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX DES LOTS 08 ET 09

À titre indicatif, les travaux commenceraient **en décembre 2024** (incluant période de préparation).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est passée par appel d'offres ouvert en application des articles **R.2161-2 à R.2161-5 et R.2113-4 à R.2113-6 (marchés à tranches) du code de la commande publique.**

2.2. MODE DE DEVOLUTION DES MARCHES

Le marché est passé en plusieurs lots

Il sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique,
- Soit avec un groupement d'entreprises, conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des autres membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique.

2.3. DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution de l'opération générale est fixé à :

- ~~***16 mois pour la tranche ferme (hors période de préparation de chantier de 4 mois si début des travaux en février et OS en novembre), à compter de la date portée sur l'ordre de service pour le démarrage des travaux***~~
  = TRANCHE ACHEVEE

- **18 mois pour la tranche optionnelle 1 (hors période de préparation de chantier de 1 mois), à compter de la date portée sur l'ordre de service pour le démarrage des travaux**
  = CORRESPOND A LA TRANCHE FERME DES LOTS 08 ET 09

- **13 mois pour la tranche optionnelle 2 (hors période de préparation de chantier de 1 mois), à compter de la date portée sur l'ordre de service pour le démarrage des travaux**
  = CORRESPOND A LA TRANCHE OPTIONNELLE 1 DES LOTS 08 ET 09

- **6 mois pour la tranche optionnelle 3 (hors période de préparation de chantier de 1 mois), à compter de la date portée sur l'ordre de service pour le démarrage des travaux**
  = CORRESPOND A LA TRANCHE OPTIONNELLE 2 DU LOT 09

Le démarrage de la période de préparation prend effet à compter de la date mentionnée sur l'OS de démarrage notifié à chacun des lots.

C1 Données Internes

Le calendrier prévisionnel des travaux joint au marché précise le délai d'exécution propre à chaque lot. Ce calendrier prévisionnel sera remplacé par un calendrier définitif qui sera notifié au titulaire par OS. Le délai d'exécution de chaque lot doit s'inscrire dans le délai global mentionné ci-avant.

2.4. DESCRIPTION ET SPECIFICATION DU SITE

La description et la spécification du site sont listées dans le CCTP et ses annexes (plans).

2.5. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est mis en ligne à la disposition des opérateurs économiques sur le site plate-forme des achats de l'État PLACE: https://**www.marchés-publics.gouv.fr.**

2.6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation

- L'acte d'engagement et l'annexe 1 relative à la présentation d'un ou de plusieurs sous-traitants (ou DC4)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Les cahier des clauses techniques particulières (CCTP) + additif : CCTP 0 commun à tous les lots, CCTP des lots 08 et 09

- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les lots 08 et 09

- Le rapport de présentation de Projet (ACMH)

- Le cahier graphique (ACMH)

- Le dossier photographique (ACMH)

- Le rapport de présentation de Projet BET structures (BMI) : Les préconisations structurelles en vue de la dépose des étaiements et de la restauration des toitures hautes

- L'attestation de visite

ANNEXES :

- Le calendrier prévisionnel tous lots de la TO 1 des travaux (EGSC)

- Le plan général de coordination SPS (COORDINATION MANAGEMENT)

- Le rapport initial de contrôle technique (SOCOTEC)

- Le diagnostic amiante (APAVE)

- Le tableau de suivi des concentrations surfaciques de poussières de plomb (COORDINATION MANAGEMENT)

C1 Données Internes

2.7. CLAUSE D'INSERTION

Sans objet.

2.8. CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Les clauses sont définies dans l'article 6 du CCAP.

2.9. VARIANTES IMPOSEES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Sans objet.

2.10. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT

Les entrepreneurs devront impérativement étudier le projet de base conformément aux CCTP. Néanmoins, et dans un but d'économie ou d'amélioration technique, les entreprises soumissionnant au lot n°05 Charpente-menuiserie pourront remettre toutes variantes à condition que celles-ci n'entraînent pas une augmentation (de leur lot ou de celui des autres corps d'état) et qu'elles ne modifient pas l'esprit ni la qualité des travaux.

2.11. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet.

2.12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts jours (180) calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Les candidatures et les offres devront **obligatoirement** être transmises par format électronique via la plate-forme de dématérialisation des marchés publics PLACE (www.marches-publics.gouv.fr)
Puis cliquer sur recherche avancée et indiquer en référence de consultation : DRAC-HDF-2024-0002

3.1. MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS

Comment transmettre l'offre?

Sous format électronique **uniquement et directement sur la plateforme des achats de l'Etat** ; le dépôt est gratuit, les offres peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de la consultation. Les documents n'ont pas à être signés électroniquement ; seul l'attributaire signera les documents du marché. A noter que le candidat est engagé sur son offre.

Nota relatif à la signature de l'offre

Conformément au code de la commande publique relatif aux marchés publics, la signature de l'offre n'est plus exigée au stade de la remise des offres. Le candidat est néanmoins engagé sur l'offre déposée.

La signature de l'acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché.

Les pièces seront signés le cas échéant par un représentant qualifié de l'entreprise candidate.

En cas d'attribution du marché, seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type XAdES, CAdES ou PAdES, du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
LES CANDIDATS SONT INVITES A PRENDRE EN COMPTE LES EVENTUELS DELAIS RESULTANT NOTAMMENT DE LEUR DEBIT DE CONNEXION INTERNET OU DE LA TAILLE DES PIECES TRANSMISES SUR LA PLACE.
Seul l'horodatage de réception de l'offre par la PLACE fait foi (et non la date et heure d'envoi par le candidat du fichier contenant son offre sur la plateforme).
Toute offre arrivée hors délai selon l'horodatage de réception de la PLACE sera écartée et non analysée par le pouvoir adjudicateur.

Toute offre transmise sous forme papier sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée.

3.2. CONTENU DE L'ENVELOPPE

3.2.1 – CONTENU DE LA CANDIDATURE

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières seront examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Conformément à l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) qui remplace les documents de candidature (formulaires DC1, DC2).

Le formulaire DUME est à compléter en ligne sur la PLACE avant de joindre son offre.
Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous (notamment les qualifications le cas échéant) est bien présent dans son document unique.

Ou

La candidature doit contenir les pièces suivantes :

1. Formulaire DC 1 « Lettre de candidature », complété et daté

2. Formulaire DC2 « déclaration du candidat », intégralement complété (dans sa rubrique E le cas échéant), daté, **et accompagné des annexes suivantes :**

a) Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance de son personnel, notamment son personnel d'encadrement,

b) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose,

c) Dossier de références concernant des prestations similaires réalisées sur les 5 dernières années dans lequel figurent les renseignements suivants : étendue et montant des marchés, période d'exécution et le destinataire public ou privé,

d) Le chiffre d'affaire des 3 dernières années,

e) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

3. Qualifications Particulières demandées pour l'opération :

Le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité par tous moyens notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références similaires en travaux sur monument historique, attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

L'arrêté du 22 mars 2019 fixe la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Spécifiquement pour le Lot 08 Décors peints-Dorure :
L'entreprise sera titulaire d'une qualification Qualibat n°6142 et 6143, disposera d'un conservateur-restaurateur de polychromie ou peinture murale titulaire d'un master 2 (diplôme + CV à joindre, présence opérationnelle requise pour les interventions sur peintures anciennes), et fournira des références significatives de chantiers de nature et de complexité équivalentes sur monuments historiques classés.

Spécifiquement pour le Lot 09 Vitraux-Ferronnerie :
-Ferronnerie : L'entreprise sera titulaire d'une qualification Qualibat n°4493 et/ou fournira des références significatives de chantiers de nature, de taille et de complexité équivalente sur monuments historiques classés.
-Vitraux : L'entreprise sera titulaire d'une qualification Qualibat n°4683 et présentera des références significatives de chantiers de nature, de taille et de complexité équivalentes sur des monuments historiques classés.

4. La justification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou les membres du groupement + Extrait Kbis ou équivalent à jour.

Les formulaires DC 1 et 2 à jour au 1er avril 2019 peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :
https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

En cas de groupement :
Le candidat joindra pour chaque membre du groupement l'**intégralité des pièces et justificatifs** susmentionnés (hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1 - qui est complétée par tous les membres du groupement sur le même document).
Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, le candidat membre du groupement devra produire les mêmes documents concernant l'opérateur que ceux exigés des candidats. Le candidat membre du groupement produira, conformément à l'article R.2143-12 du code de la commande publique, la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance :
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (Formulaire DC 2 ou autres documents sus mentionnés).
Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4 et accessible à l'adresse suivante) :
https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

3.2.2 – CONTENU DE L'OFFRE

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-après **complétées.**

Le dossier « offre » devra contenir les documents suivants :

1 – L'**acte d'engagement (AE)**

> **Pour les groupements d'entreprises**, l'acte d'engagement sera complété soit par l'ensemble des cotraitants soit par le seul mandataire (en fonction de l'habilitation précisée dans le formulaire DC 1 ou tout autre document d'habilitation).
>
> **En cas de sous-traitance déclarée** au moment de la candidature, l'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement (annexe n°1 de l'acte d'engagement – formulaire type DC4 dûment complété et signé) ;

2 – La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF**) à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes.

3 – Le **mémoire technique**

3.3. DEMATERIALISATION

3.3.1 - DEPOT DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

Liens utiles :

https://www.economie.gouv.fr/daj

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/20180601_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf

3.3.2 - FORMAT DES FICHIERS

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, le soumissionnaire devra disposer de logiciel capable de lire les « .zip ».

Le soumissionnaire doit signer préalablement les pièces constituant son pli avant la constitution du dossier zippé.

Le soumissionnaire est invité à :

- utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf », « .odt », « .ods » ;

- à ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;

- à ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

3.3.3 - COPIE DE SAUVEGARDE

En complément d'un envoi par voie électronique, via la plateforme des achats de l'Etat PLACE, le candidat pourra transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique. La copie de sauvegarde (en plus de l'envoi sur PLACE) doit être envoyée avant les dates et heures limites de réception des offres, sous pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde», à l'adresse suivante :

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
5 rue Henri Daussy - 80044 AMIENS Cedex 1

Si un virus est détecté sur les candidatures ou offres transmises par voie dématérialisée ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera établi selon les conditions prévues aux articles R.2152-1 à R.2152-7.
L'administration se réserve le droit de demander aux candidats des précisions sur le contenu de leur offre.

4.1 . CRITERES D'ATTRIBUTION ET DE JUGEMENT DES OFFRES

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R 2152-7 du code la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critères		Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 points
2	Prix des travaux	40 points

4.1.1 VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (NOTE SUR 60 POINTS)

La valeur technique de l'offre sera appréciée sur la base du mémoire technique établi par le candidat.

Ce document abordera la façon dont est appréhendée l'opération sur le plan du contexte d'exécution des travaux, des moyens humains et matériels, de la méthodologie envisagée et des mesures prises pour l'environnement et pour la sécurité des compagnons.

Le critère « Valeur technique de l'offre » est décomposé selon les sous-critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Sous-critères de la valeur technique de l'offre		Pondération
1.1	Compréhension de l'opération, de son contexte, adaptation aux contraintes spécifiques à l'intervention	15 points
1.2	Niveau de détail et de cohérence du mémoire avec le chantier objet de la consultation	10 points
1.3	Moyens du candidat en personnel affecté exclusivement au chantier avec présentation d'un organigramme de l'entreprise et l'équipe chantier y compris CV et références	6 points
1.4	Méthodologie de travaux et moyens employés pour améliorer la qualité du travail et la fiabilité du résultat, méthodologie détaillée spécifique à ce chantier	12 points
1.5	Moyens matériels de l'entreprise mis en œuvre sur le chantier	3 points
1.6	Mise en œuvre des matériaux spécifiques prescrits pour le chantier, connaissances et références adaptées à ces matériaux	6 points
1.7	Confirmation du calendrier prévisionnel de travaux et proposition éventuelle d'optimisation dans le cas où elle serait compatible avec les délai des autres lots	3 points
1.8	Prise en compte des contraintes spécifiques à l'intervention	5 points

Méthode de notation du critère technique :

Pour chaque sous-critère de la valeur technique, l'échelle de notation est la suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous-critère :
· 0% Incohérent, pour le candidat qui n'a pas fourni la prestation demandée par rapport à un sous-critère fixé;
· 25 % faible, pour le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un sous-critère fixé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes;
· 50% moyen, partiellement suffisant, pour le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un sous-critère fixé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes;

· 75% bien, suffisant, pour le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un sous-critère fixé et dont le contenu répond aux attentes, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats;
· 100% très bien, bon et avantageux, pour le candidat qui a fourni la prestation demandée par rapport à un sous-critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un avantage particulier au maître d'ouvrage.

4.1.2 CRITERE PRIX DES TRAVAUX (NOTE SUR 40 POINTS)

La note maximale (40 points), pour le critère « prix des travaux » de l'ensemble de l'offre, sera attribuée à la meilleure offre c'est-à-dire à l'offre de prix la plus basse parmi les offres non-éliminées sur le critère « Valeur technique de l'offre ou offre anormalement basse ».

Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

La note maximale (40 points) sera attribuée à la meilleure offre c'est-à-dire à l'offre de prix la plus basse parmi les offres non-éliminées sur le critère « Valeur technique de l'offre », **sur le total de la DPGF** :

$$Nx = \frac{P_{\min}(*) \times 40}{Px}$$

Où Nx est la note obtenue par l'offre X
P_{min} est le Prix HT de l'offre la plus basse
Px est le Prix HT de l'offre X

(*) *Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.*

NOTA : En cas d'égalité arithmétique de la note finale (valeur prix sur 40 points + valeur technique sur 60 points), le critère **de la valeur technique sera prépondérant.**

Un classement unique toutes offres confondues est effectué.
L'offre ayant obtenu le plus de points tous critères confondus est déclarée offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit sous un délai de 72 heures les pièces mentionnées aux articles R 2144-1 à R 2144-7 du code de la commande publique. À défaut son offre sera rejetée. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement de l'offre.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard 7 jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des offres, leur demande de renseignements sur la Plateforme des achats de l'Etat PLACE.**

Les réponses aux demandes de renseignements seront communiquées par le pouvoir adjudicateur sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE, à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises.

ARTICLE 7 : VISITE DES LIEUX

Pour vous rendre sur place :

La visite n'est **pas obligatoire**.

Les candidats pourront cependant prendre connaissance du lieu d'exécution des travaux et de l'état visuel des ouvrages objets du présent marché.

Pour prendre rendez-vous (visites à la demande du candidat), les candidats doivent s'adresser par courriel conjointement à :

Yoann ZOTNA : yoann.zotna@culture.gouv.fr
Tel : 03 22 97 33 24

François USQUELIS : francois.usquelis@orange.fr
Tel : 06 70 83 73 20

Jean-François MADRE : jean-francois.madre@wanadoo.fr
Tel : 06 37 82 52 27

ARTICLE 8 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.
La juridiction compétente est le tribunal administratif de Lille.

Tribunal administratif (TA) de Lille

5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039 - 59014 Lille cedex

Téléphone 03 59 54 23 42

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr